



en partenariat avec le



et avec le soutien de



DOSSIER D'INFORMATIONS

juillet 2020

PROJET DE CARRIÈRE DE MARBRE À SAINT-LARY, EN ARIÈGE

Les Pyrénées menacées par l'exploitation du marbre

Malgré quatre ans de mobilisation et d'opposition d'un collectif d'habitants, l'autorisation d'exploiter une carrière de marbre vient d'être signée par la préfète de l'Ariège.

Une exploitation industrielle au cœur d'une des régions les plus préservées d'Europe et les plus riches en biodiversité.

Un projet représentatif qui alerte sur les intentions d'étendre l'exploitation du marbre en région Occitanie.

CONTACT :

protegeonslahautebellongue@gmail.com

Association Protégeons la Haute Bellongue – Cour de Rouech – 09800 Saint-Lary

Association loi 1901 n° W093001296 enregistrée en préfecture de l'Ariège le 3 octobre 2016



SOMMAIRE

Synopsis

Pour éviter un nouveau désastre écologique 3

1. Notre opposition au projet 5

Contexte du projet 5

Le projet en bref 6

L'association Protégeons la Haute Bellongue 6

Un contexte local délicat 7

Les principales étapes de notre opposition 7

Les raisons de notre opposition 8

2. La démocratie mise à mal 10

Un projet inutile 10

Une troublante coalition autour d'un projet palliatif 11

Un projet imposé 11

Une enquête publique, simulacre de démocratie 12

3. Du local au global... d'autres projets inquiétants 13

Une industrie qui laisse perplexe 13

Des inquiétudes autour du futur schéma régional des carrières 14

Alerte autour d'une étude sur la filière pierre

conduite pour les Parcs naturels régionaux d'Occitanie 14

Des zones d'ombre et des questions 15

Les associations partenaires 16

Sauf mentions contraires, photos : © Association Protégeons la Haute Bellongue



SYNOPSIS

Pour éviter un nouveau désastre écologique

Depuis bientôt quatre ans, l'association *Protégeons la Haute Bellongue* lutte juridiquement contre un projet de réouverture de carrière de marbre à Saint-Lary, en Ariège, et œuvre pour la sauvegarde de la vallée.

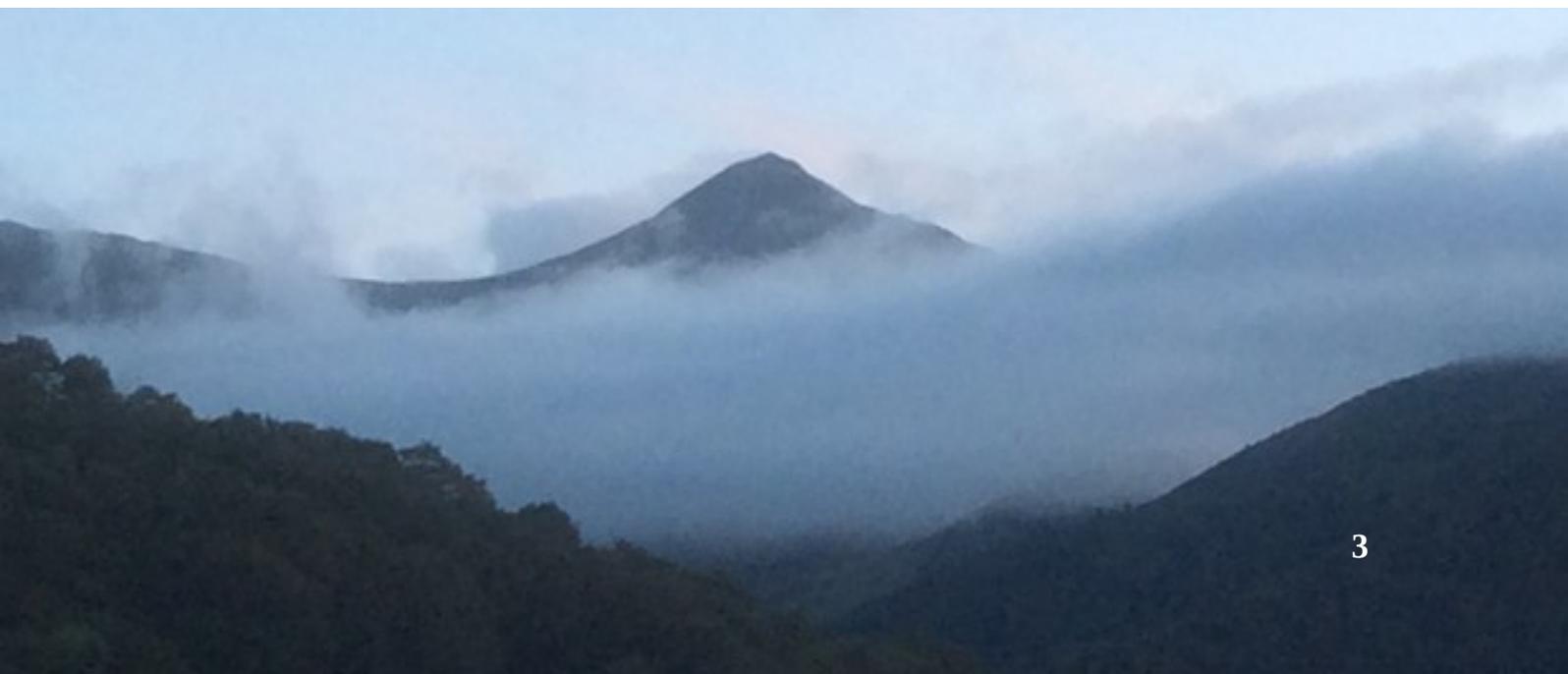
Malgré des infractions à la réglementation par l'industriel porteur du projet, des poursuites juridiques en cours menées par notre association (audience prochaine au tribunal de Castres) et de très nombreuses contributions en défaveur du projet, l'autorisation d'exploiter vient d'être signée par la préfète de l'Ariège (6 juillet 2020) ¹.

À l'image des multiples *grands projets inutiles et imposés* partout en France et au mépris des réglementations de protection de l'environnement, ce projet de carrière de marbre est dépourvu d'intérêt général et a été élaboré sans concertation avec les habitants. Il menace une vallée et l'habitat d'espèces rares et protégées.

Un projet représentatif qui nous alerte sur les intentions d'étendre l'exploitation du marbre dans les Pyrénées et sur les dangers de l'« extractivisme » forcené.

Le *schéma régional des carrières d'Occitanie* ² en cours d'élaboration mentionne : « L'Occitanie est un " hot spot " de biodiversité, car le territoire accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et flore. [...] La région porte ainsi une responsabilité internationale, européenne et nationale, de préservation d'habitats et d'espèces à intérêt spécifique majeur [...]. »

Néanmoins, une récente étude économique ³ commandée par l'association des sept Parcs naturels régionaux d'Occitanie avec « pour ambition de mettre en place – en partenariat avec le conseil régional – une démarche visant le développement économique de la filière pierre en Occitanie [...] » recommande de « révéler, fédérer et organiser en filière » les « carrières de marbres prestigieuses dont la région regorge » et souligne que dans le seul Parc naturel des Pyrénées ariégeoises, « [...] environ une dizaine de carrières [de marbre], parmi de nombreuses variétés référencées, ont un potentiel de réouverture à étudier. »



Pourtant, l'exploitation du marbre génère de nombreuses nuisances et de forts impacts environnementaux pour une utilité économique et sociale plus que discutable. Par ailleurs, certains exploitants prennent bien des libertés envers les réglementations, comme en attestent les deux carrières actuellement en activité en Ariège.

Extrêmement coûteux, le marbre n'est pas un matériau traditionnellement utilisé dans la région. Son exploitation nécessite un savoir-faire que nous n'avons pas en France et l'industriel porteur du projet à Saint-Lary envisage de confier l'extraction à des spécialistes italiens, originaires de la région de Carrare et exploitants des deux carrières en Ariège.

La majeure partie du marbre est actuellement exportée en Asie et au Moyen-Orient. À Saint-Lary, les retombées économiques locales seraient pratiquement nulles, tandis que la dégradation de l'environnement nuirait à l'économie locale existante, essentiellement dépendante du tourisme et de l'agriculture.

Nous sommes convaincus que ce projet de carrière masque une absence de réflexion collective sur un développement alternatif de notre territoire et que d'autres futurs sont possibles. Nous ne voulons pas d'illusoires retombées économiques et d'exploitations aux conséquences majeures. Nous souhaitons vivement qu'un véritable projet de développement territorial soit lancé avec la participation des habitants, pour mieux valoriser les véritables richesses humaines et environnementales.

Notre association continuera de poursuivre, en utilisant tous les moyens légaux, son opposition au projet de réouverture de la carrière de marbre de Saint-Lary.

Enfin, nous nous mettons maintenant en relation avec d'autres associations pour inscrire notre opposition à la carrière de Saint-Lary dans une lutte plus globale.

1. http://www.ariège.gouv.fr/content/download/20930/128466/file/2020_0706_AP_Carriere_quatre_saisons_St_Lary.pdf
2. https://www.picto-occitanie.fr/upload/gedit/1/espaces_thematiques/SRC/dreal/Rapport_etat_des_lieux_consolide_20190828.pdf
3. https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2020/02/naudet_dossier_pnr_NUMERIQUE.pdf

Tous les documents concernant ce projet de carrière (demande d'autorisation d'exploitation, contributions à l'enquête publique, rapport et conclusions du commissaire enquêteur, etc.) sont consultables sur le site de la préfecture de l'Ariège :

<http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT/SAS-CARRIERES-DES-QUATRE-SAISONS-ST-LARY>



1. NOTRE OPPOSITION AU PROJET



© Marmelad - Wikipédia



© Google Maps



La carrière avant l'exploitation de 2014
© Photo : Google Street Views

Exploitation sans autorisation en 2014



Contexte du projet

La commune de Saint-Lary se situe à l'extrémité de la vallée de la Bellongue, à l'ouest du département de l'Ariège (09) et dans le Parc naturel des Pyrénées ariégeoises, à environ trente kilomètres de Saint-Girons.

Initialement, la carrière de marbre de Saint-Lary a été très modestement exploitée de façon artisanale dans les années 1930.

Autour des années 2010, la famille et les sociétés Plo ont entrepris de racheter la concession et d'autres parcelles proches.

Exploitation sans autorisation en 2014

En 2014, la société *Carrières Plo* (affichant un label Écoparc) a non seulement exploité à Saint-Lary – et ultérieurement commercialisé – au moins 1 200 tonnes de marbre – soit 450 m³ (constat de la DREAL – direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) **sans autorisation administrative mais également sans précaution** en rejetant dans le ruisseau en aval toutes les eaux de sciage chargées de particules fines.

Depuis octobre 2014, la carrière est restée en l'état.

Été 2016 : première enquête publique.

2018 : création par la famille Plo d'une SAS « Carrière des Quatre Saisons ».

Janvier 2020 : deuxième enquête publique.

Le projet en bref

Le nouveau projet d'exploitation s'annonce comme 50 % moins important que le précédent projet de 2016 mais il comporte pourtant les mêmes nuisances et impacts environnementaux.

Le projet revu à la baisse, c'est :

- une surface d'emprise directe de 0,6 ha pour une surface d'autorisation de 3,4 ha ;
- une demande d'autorisation d'exploitation pour une durée de 30 ans ;
- une extraction annuelle moyenne de marbre estimée à 1 000 m³ (avec un maximum de 2 000 m³ / an), soit 750 à 1 500 m³ par an de marbre commercialisable ;
- un volume de déblais issus des travaux d'aménagement préalables et de stériles (matériaux extraits non valorisables) inexplicablement réduit de moitié par rapport au précédent projet (soit un total de 14 000 m³ sur 30 ans) ;
- une période d'activité annoncée de cinq mois par an ;
- un seul emploi d'ouvrier polyvalent qui serait recruté « à l'échelle du territoire du Couserans ».

Mais les nuisances et dangers restent identiques, comme par exemple :

- le passage de poids lourds (jusqu'à 32 tonnes) sur la route départementale par les hameaux et le village pendant au moins un an (et plus « en cas de force majeure »). Par la suite, sur 18 km de piste forestière au cœur de la forêt domaniale ;
- le transport, stockage et concassage des stériles en pleine forêt (par exemple : 720 rotations de camions les six premiers mois d'exploitation pour évacuer 6 500 m³ de déblais).

L'association Protégeons la Haute Bellongue



À l'initiative de nombreux habitants et avec le soutien du CEA (Comité Écologique Ariégeois), l'association a vu le jour en septembre 2016 suite à l'annonce surprise de la première enquête publique.

L'association compte aujourd'hui 118 adhérents d'horizons et d'âge divers, résidents à temps plein ou partiel, personnes désireuses de protéger la vallée, partageant la même détermination collective à s'opposer – essentiellement sur le plan juridique - au projet de carrière de marbre à Saint-Lary.



Un contexte local délicat

Le projet de carrière a créé une division parmi la population. Les deux réunions publiques, en 2016 et 2020 ont mis en évidence cet échange pour l'instant impossible.

<https://www.ladepeche.fr/article/2016/09/18/2421189-le-projet-de-carriere-de-marbre-divise.html>

<https://www.ladepeche.fr/2020/01/27/reouverture-de-la-marbriere-le-debat-est-lance,8689790.php>



Tandis que certains sont persuadés que le projet de carrière est « *une opportunité d'ouverture, de vie, d'économie et de fierté pour valoriser le plus beau marbre des Pyrénées* », d'autres aspirent à s'engager dans une réflexion collective pour imaginer un autre futur plus respectueux de la vallée et plus enrichissant pour les habitants.

La récente enquête publique a bien montré la difficulté de la situation. Non seulement en réduisant la question à un simple « pour » ou « contre » la carrière, mais encore en faisant émerger d'autres clivages beaucoup

plus profonds et plus cachés qui viennent surdéterminer les positions sur la question posée.

À noter, dans le cas particulier de la commune de Saint-Lary, les reconductions successives de mandat du maire actuel, héritier à la fonction de maire depuis la troisième génération (1925).

Principales étapes de notre opposition

1. Annonce surprise de la **première enquête publique** du 16 août au 16 sept. 2016 ;
2. Septembre 2016 : **création de l'association** « Protégeons la Haute Bellongue » ;
3. Lancement d'une **pétition** : 2 500 signatures en moins d'un mois ;
4. Mars 2017 : en partenariat avec le Comité Écologique Ariégeois, **plainte de l'association « Protégeons la Haute Bellongue » contre l'entreprise Plo** pour exploitation de la carrière en 2014 sans autorisation administrative (audience au tribunal de Castres reportée au 3 novembre 2020) ;
5. Juillet 2017 : **requête de l'association « Protégeons la Haute Bellongue » auprès du tribunal administratif** pour échange illégal de parcelles entre l'ONF (Office national des forêts) et l'entreprise Plo ;
6. 2018 : **abandon de la demande d'autorisation par l'industriel** pour étude insuffisante des impacts à présenter au CNPN (Conseil national de protection de la nature) ;
7. Opposition structurée de l'association « Protégeons la Haute Bellongue » lors de la **deuxième enquête publique** du 27 janvier au 26 février 2020.
8. Diffusion de trois bulletins d'informations pour sensibiliser aux raisons de notre opposition.

Les raisons de notre opposition

Les raisons de notre opposition au projet de réouverture de la carrière ont été présentées et commentées lors de l'enquête publique par plus d'une centaine de contributions émanant tant de plusieurs associations que d'adhérents ou d'habitants de la région. Pour plus de précisions, voir notamment notre contribution à l'enquête publique :

http://www.ariège.gouv.fr/content/download/20222/124390/file/2020_0226_7.pdf

1. La contestation de l'« intérêt public majeur » du projet, sur lequel l'industriel s'appuie tant pour justifier la demande d'autorisation d'exploitation de la carrière que pour la demande d'autorisation de destruction d'espèces protégées (absence de besoins locaux réels, retombées économiques et sociales quasiment nulles, nombreuses nuisances et forts impacts environnementaux...).



2. L'incohérence de ce projet avec toutes les tendances mondiales récentes de dérèglement climatique et de protection de l'environnement (bilan carbone des transports et des exportations, protection des biens communs pour les générations futures, circuits courts, protection de la biodiversité...).

3. L'incohérence manifeste entre ce projet et la vocation « nature » et « village oxygène », image de marque de la commune de Saint-Lary

<https://www.saint-lary-ariège-pyrenees.com>

4. La violation de la procédure d'autorisation environnementale prévue par l'article L. 181-1 du Code de l'environnement

L'exclusion de deux activités indispensables à l'installation principale de l'exploitation (stockage et criblage-concassage au lieu-dit « Pla de Get », à 3,5 km au nord-est du site de la marbrière) contrevient à la procédure de l'autorisation environnementale requise pour l'ouverture de la carrière.

5. L'insuffisance substantielle de l'étude d'impact au regard des exigences posées par l'article R. 122-5 du Code de l'environnement

L'étude d'impact n'a pas été réalisée sur l'ensemble des aménagements et des activités impliquées par l'exploitation mais seulement sur un périmètre très restreint autour de l'emprise du site d'extraction. **En ont été exclus le stockage et criblage-concassage, les incidences du trafic de poids lourds sur 18 km de piste forestière et les incidences des travaux de recalibrage de 1,7 km de piste.**



6. Les forts impacts sur la faune et la flore

Le projet de carrière s'inscrit dans un secteur à enjeux majeurs de biodiversité où se côtoient de nombreuses espèces protégées emblématiques (*Ours Brun*, *Grand Tétras*, *Loutre*), des espèces endémiques des Pyrénées (*Desman des Pyrénées*, *Euprocte des Pyrénées*), des habitats particulièrement sensibles et d'intérêts communautaires (6 zones humides, dont 0,17 ha au sein du périmètre de demande d'autorisation, une source pétrifiante), une

ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type 1 et 2 et une ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux).

Du fait de l'absence d'« intérêt public majeur » (points 1), de l'insuffisance de l'étude d'impact (point 5), de l'absence de prise en compte d'animaux protégés en voie de disparition notamment le Grand Tétrás, la demande de dérogation « espèces protégées » visée à l'article L. 411-2 du Code de l'environnement est irrecevable.

7. La minimisation volontaire des nuisances (bruits, poussières, pollutions liées au transport...)

Dans le dossier de demande d'autorisation d'exploitation, la référence à la dimension « artisanale » de l'exploitation est répétée en boucle comme un leurre afin d'évacuer la réalité des nuisances liées à l'indéniable **dimension industrielle** du projet.

8. Les risques réels de pollution de cours d'eau et de sources d'eau de consommation

9. L'absence de confiance dans l'entreprise Plo

Non seulement, la société *Carrières Plo* a exploité au moins 1 200 tonnes de marbre sans autorisation et sans précaution en 2014, mais la même année (26 mars 2014), M. Plo était condamné par le tribunal correctionnel de Castres pour des faits de **pollution d'un cours d'eau** sur quatre kilomètres à Saint-Salvy-de-la-Balme dans le Tarn...).



Conditions de transport en 2014...

10. Les pratiques plus que contestables des exploitants sur les deux carrières de marbre en activité du département (voir p. 13)

Les mêmes exploitants à qui seraient confiée – en sous-traitance – l'extraction du marbre à Saint-Lary...

Exploitation sans autorisation en sept. - oct. 2014

© Photo publiée sur le site internet de la société *Carrières Plo* en 2017, vite supprimée après notre dépôt de plainte pour exploitation sans autorisation



2. LA DÉMOCRATIE MISE À MAL

Les décisions de développement économique questionnent la démocratie à double titre :
Tout d'abord, comment et par qui sont définis et évalués les critères de l'intérêt général ? Et comment est réalisée la balance entre l'intérêt de l'industriel, les retombées économiques et sociales, et les nuisances environnementales ?

Ensuite, comment ces décisions sont préparées, construites en collaboration avec les différents acteurs du territoire et communiquées ? Ou au contraire imposées dans une forme de passage en force ?

Un projet inutile

L'absence d'« intérêt public majeur » reste le principal argument de notre opposition. La jurisprudence tant européenne que française démontre que seuls les projets vraiment **indispensables** peuvent s'affirmer d'intérêt public majeur. À Saint-Lary, ce projet ne revêt aucunement un caractère indispensable.

Le SDC (schéma départemental des carrières de l'Ariège) actuellement en vigueur, préconise (p. 78) : « *d'appuyer les demandes d'ouverture ou de renouvellement des carrières en massif dès lors qu'elles visent à couvrir **les besoins locaux de proximité**, [...] »*

Or, contrairement à l'ardoise largement utilisée dans la région, **le marbre n'a jamais été utilisé ni localement ni régionalement**, ou si ponctuellement que cela ne peut justifier les volumes envisagés dans l'actuel projet.

*Alors, du marbre, pour **quoi** et pour **qui** ?*

La réponse nous est donnée par l'industriel lui-même :

« [...] ***l'intérêt pour ce marbre dépasse largement le cadre régional, voire national du fait de l'utilisation ornementale au sein de monuments prestigieux [...].*** ».

(dossier de demande d'autorisation p. 561)

En réalité, le marbre, autrefois exploité de façon artisanale pour quelques monuments publics, est aujourd'hui destiné au **marché du luxe, à une clientèle privée, mondiale et surtout richissime.**



Une troublante coalition autour d'un projet palliatif

Face à un déclin démographique et économique, à la quasi disparition des services publics, à une forme d'impuissance et de désarroi, l'industriel apparaît tel un « sauveur ». Un « sauveur » à qui l'on déploie le tapis rouge, et autour duquel s'est construit une coalition entre :

- les élus des différentes collectivités territoriales ;
- les services déconcentrés de l'État, porteurs, qu'ils le veuillent ou non, d'une logique néolibérale où les contraintes environnementales sont synonymes de frein au développement économique ;
- l'ONF faisant tout pour faciliter le projet industriel ;
- une partie des habitants faisant corps derrière leur maire et le conseil municipal ;
- et l'industriel qui sait jouer de l'aura d'un renouveau économique.

Mais le projet de l'industriel masque et compense l'absence d'un véritable projet alternatif de développement du territoire.

Autant la rentabilité de l'exploitation est lucrative (1 500 / 2 500 € la tonne de marbre brut, soit 4 000 / 6 500 € le m³ – chiffres donnés par M. Plo lors de la première réunion d'information en septembre 2016), autant les retombées économiques sur la commune sont dérisoires au point même que l'industriel se voit contraint d'offrir tous les ans 20 000 € (soit environ 26 € par m³ de marbre commercialisable) à la commune et à ses associations.

Forme de compensation ou volonté d'acheter la décision auprès des habitants ?

Un projet imposé

Il n'y a jamais eu de concertation préalable avec les habitants de la vallée, consternés par l'annonce surprise de la première enquête publique en août 2016. Annonce néanmoins très discrète, en période estivale, avec le strict minimum d'affichage réglementaire.

Un tel projet devrait être étudié dans une vision globale du développement du territoire, en y associant les différents acteurs, et en premier lieu, les habitants. Il est ici soutenu par le maire de la commune.



Une enquête publique, simulacre de démocratie



Malgré une très forte participation des habitants de la vallée et de plusieurs associations de protection de l'environnement, malgré **un très grand nombre de contributions en défaveur du projet** (102 contributions sur 112 publiées sur le site de la préfecture, soit un taux de 91%), et malgré de nombreuses contributions particulièrement argumentées, **le rapport d'enquête publique publié fin avril 2020 donne quasiment sans réserve un avis favorable au projet** (en fait, trois réserves qui ne sont que rappels de la réglementation).

Ce rapport laisse très perplexe quant au parti pris personnel du commissaire enquêteur en faveur de l'industriel, se contentant de « *prendre acte* » et donc d'approuver sans vérification et sans réserve toutes les réponses du pétitionnaire, déclarant le marbre comme « *produit écologique et naturel* », minimisant tous les impacts environnementaux, refusant délibérément de prendre en compte tout ou partie de certaines contributions comme, par exemple, la proposition de projet alternatif, écartant tout sujet gênant considéré comme « *hors sujet* », balayant rapidement toute opinion du public opposée à ce projet et omettant d'importantes informations comme le nombre ou le pourcentage de contributions favorables et défavorables au projet.

Tout laisse à penser que les décisions sont déjà prises en amont, et que les enquêtes publiques ne servent qu'à entretenir l'illusion d'une démocratie participative. Au point même, par exemple, que la préfète ne daigne pas répondre à nos courriers.



3. DU LOCAL AU GLOBAL...

D'AUTRES PROJETS INQUIÉTANTS

Ce qui se joue en ce moment pour la réouverture de la carrière de Saint-Lary doit être mis en perspective avec d'autres enjeux plus larges, régionaux et nécessairement mondiaux. Nous luttons localement, mais notre lutte participe de fait à un ensemble de démarches qui n'en font pas un cas isolé et nous incitent à nous rapprocher d'autres associations.

Une industrie qui laisse perplexe

Non seulement l'exploitation industrielle du marbre génère de fortes nuisances, mais ses pratiques sont loin d'être « durables ».

Sur le seul département de l'Ariège, quelques infractions et pratiques litigieuses devraient déjà nous alerter et appeler à une grande vigilance :

- ▶ L'extraction sans autorisation administrative et la commercialisation d'au moins 1 200 tonnes (450 m³) de marbre (Saint-Lary en 2014) ;
- ▶ Le soutien à la limite du conflit d'intérêt et l'étrange échange de parcelles entre l'ONF et l'industriel, porteur du projet de carrière à Saint-Lary ;
- ▶ L'absence de précaution pour prévenir la pollution de cours d'eau par les exploitants de carrière (Estours depuis 2009, Saint-Lary en 2014, Aubert depuis 2014) ;
- ▶ Des déversements illégaux de stériles (matériaux extraits non valorisables) avec l'accord d'une municipalité (Saint-Lary en 2014) ;
- ▶ La traversée à gué d'une rivière par les camions en l'absence d'un pont adapté (Aubert depuis 2014) ;
- ▶ Des routes détériorées, dont le coût des réparations est payé avec les fonds publics (Estours depuis 2009) ;
- ▶ Des fonds publics utilisés pour construire des infrastructures destinées essentiellement aux exploitants de carrière, notamment un pont à l'usage exclusif d'un exploitant, au coût de 414 000 € (Aubert 2019 – 2020) ;
- ▶ Le soutien inconditionnel de la mairie de Saint-Lary et l'établissement du siège social de la SAS « Carrière des Quatre Saisons » à la mairie (2018).



Des inquiétudes autour du futur schéma régional des carrières

Une nouvelle réglementation concernant l'implantation des carrières est en cours d'élaboration et devrait être appliquée à partir de la fin 2021 – début 2022.

Avec notamment l'objectif de répondre à une meilleure gestion des matériaux, **le SDC** (schéma départemental des carrières – propre à chaque département) **actuellement en vigueur sera remplacé par un SRC** (schéma régional des carrières).

« Le schéma [régional des carrières] n'a pas vocation à identifier les carrières dont l'activité pourrait être prolongée ou engagée » mais il visera, entre autres, à « définir les conditions générales d'implantation des carrières » (lien internet vers le SRC en page 4).

Afin d'élaborer ce SRC, de nombreuses compétences ont été réunies au sein d'un **COFIL** (comité de pilotage) **composé de 111 personnes, dont 103 représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, des professionnels, etc. et... 8 représentants d'associations de protection de l'environnement (soit 7 % des membres du COFIL).**

Quel sera le poids de leurs arguments ? Seront-ils entendus ?

Alerte autour d'une étude sur la filière pierre conduite pour les Parcs naturels régionaux d'Occitanie

La récente « Étude économique de la filière pierre en Inter Parcs Occitanie sur la valorisation de la filière pierre » (septembre 2019), commandée par l'association des sept PNR (Parcs naturels régionaux) d'Occitanie « a pour ambition de mettre en place – **en partenariat avec le conseil régional** – une démarche visant le développement économique de la filière pierre en Occitanie [...] » (lien internet vers l'étude en p. 4).

Elle mentionne (p. 32) :

« La filière marbre en Occitanie :

La région regorge de carrières de marbres prestigieuses, qu'il nous semble opportun de révéler, fédérer, et organiser en filière. Cette recommandation dépasse le cadre de l'étude dans les PNR mais nous semble un enjeu économique majeur pour la pierre naturelle régionale. »

Dans le seul Parc naturel des Pyrénées ariégeoises, la même étude affirme (p. 62) :

« [...] **environ une dizaine de carrières [de marbre], parmi de nombreuses variétés référencées, ont un potentiel de réouverture à étudier.** »

Très pertinente pour son insistante préconisation d'utilisation de matériaux locaux, cette étude n'est pas moins incohérente dans son invitation à l'exploitation et l'exportation du marbre des Pyrénées, envisageant (p. 32) : « une part du marché international à reconquérir » et « des projets prestigieux à l'international » !



Des zones d'ombre et des questions

- ▶ **Pourquoi le projet d'exploitation de marbre à Saint-Lary intéresse-t-il autant l'administration et les élus des différentes collectivités territoriales ?**

Peut-on parler d'alliance naïve autour de quelques emplois et de la valorisation d'un « patrimoine » ?

- ▶ **Pourquoi le Parc naturel régional apporte-t-il son soutien à ces différents projets de carrière de marbre, en apparence contradiction avec la mission de protection d'un environnement jugé exceptionnel et réservoir de biodiversité ?**

- ▶ **Pourquoi l'ONF et la société Plo ont-ils noué autant de conventions au bénéfice du projet de carrière à Saint-Lary ?**

N'y aurait-il pas un possible conflit d'intérêt d'une entreprise de l'État ?

- ▶ **Pourquoi les services de la préfecture tolèrent-ils autant d'infractions à la réglementation ?**

Pourquoi n'ont-ils pas porté plainte contre l'entreprise Plo suite à l'exploitation sans autorisation de 2014 ?

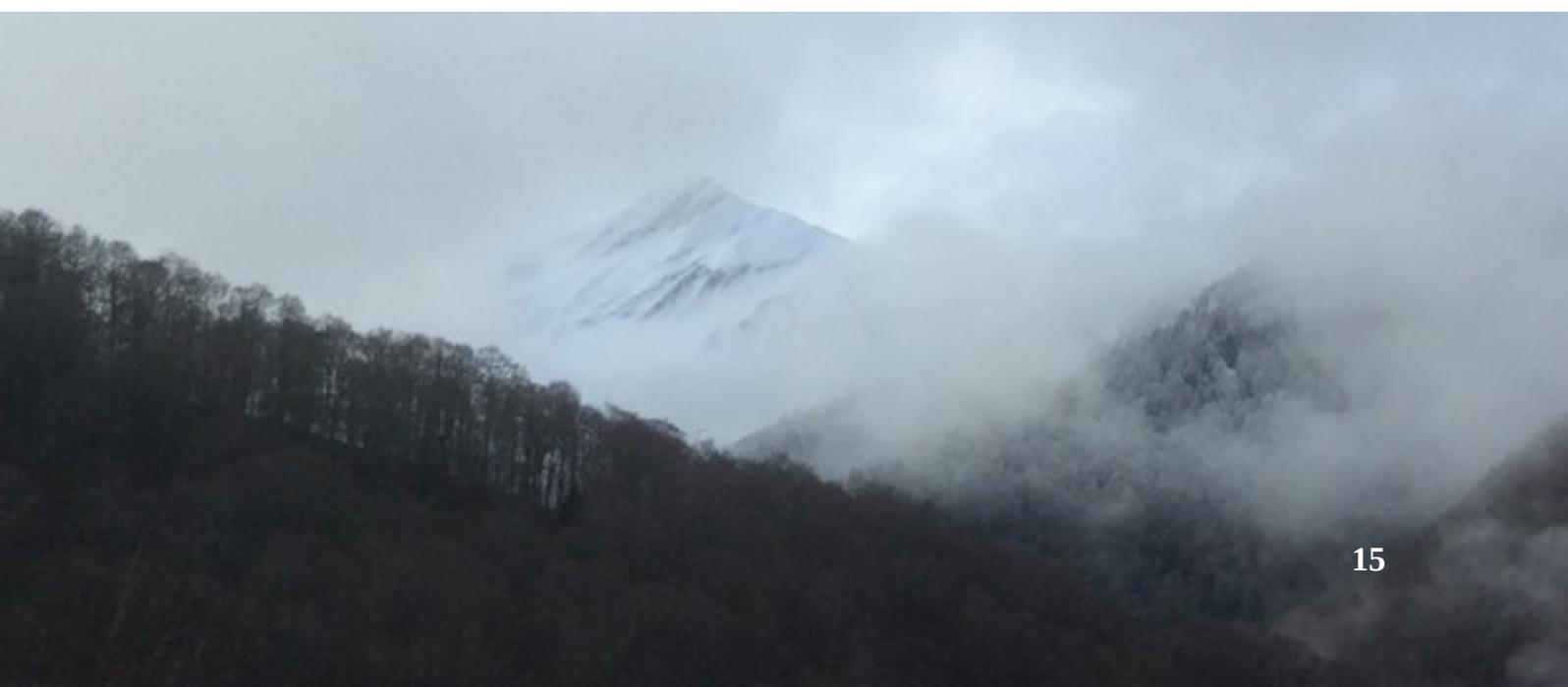
- ▶ **Pourquoi une délégation composée d'élus de l'Ariège, accompagnée d'un chargé de mission de l'agence pour le développement économique en Occitanie et de Giorgio Rivieri, actuel exploitant de la carrière de Moulis en Ariège, était-elle reçue à Massa, près de Carrare, en Italie, en juin 2019 ?**

Parmi ces élus était présent le maire d'une commune de l'Ariège, proche de Saint-Girons, sur laquelle se trouve une carrière de marbre depuis longtemps abandonnée...

<https://portale.provincia.ms.it/comunicato/daloccitania-per-vedere-da-vicino-il-nostro-sistema-marmo/>

- ▶ **Dans une certaine mesure, les Pyrénées sont-elles vouées à « la malédiction du marbre », à l'image du désastre de Carrare en Italie ?**

https://www.swissinfo.ch/fre/economie/pollution--maladies-et-gros-profits_la-malediction-du-marbre-de-carrare/44416350





Aux côtés de l'association *Protégeons la Haute Bellongue* depuis ses débuts en 2016 – et notamment dans ses actions juridiques, le **Comité Écologique Ariégeois** est une association départementale agréée de protection de l'environnement en Ariège.

Depuis plus de 40 ans, le CEA a un rôle de lanceur d'alerte et se donne une mission d'information, de formation et de résistance aux menaces écologiques dans le département. Par ses multiples actions, notamment en justice, il a permis la préservation de nombreux espaces et espèces au cœur d'un territoire exceptionnellement riche en biodiversité.

<https://cea09ecologie.org>



France Nature Environnement Midi-Pyrénées est une fédération d'associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, qui visent à :

- **promouvoir** les bonnes pratiques environnementales des citoyen.ne.s, collectivités et entreprises de notre territoire ;
- **contrer** les grands projets inutiles et les atteintes environnementales en les décryptant, les dénonçant et en faisant valoir le droit de l'environnement par la mobilisation citoyenne et/ou par des actions en justice.

Active depuis 45 ans, FNE Midi-Pyrénées représente aujourd'hui près de 8 000 citoyen.ne.s de l'une ou de plusieurs des 110 associations fédérées et/ou de la fédération elle-même.

<https://fne-midipyrenees.fr>



Notre affaire à tous - *Agir ensemble pour la justice climatique* est une association loi 1901 qui réunit des avocat.e.s, juristes et magistrat.e.s expert.e.s en droit français, européen et international faisant du droit un sujet autant qu'un outil de mobilisation pour protéger le vivant, les communs naturels et le climat. L'association s'inscrit dans le paysage mondial de la justice climatique et des droits de la nature et a pour objet d'initier et d'accompagner des démarches juridiques en ce sens, et en faveur de la justice sociale et environnementale.

Le défi de *Notre Affaire à Tous* est d'envisager, inventer et construire un modèle économique, sociétal et de gouvernance qui respecte et protège la vie sur Terre, afin de préserver la dignité humaine et la planète sur laquelle nous vivons.

www.notreaffaireatous.org